2006B00044

30€ BB63805

5€

NF29414

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le 13/08/2012
Numéro : 10293
DÉPOSÉ LE
20 JUIL. 2012
AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY
N°20120435

**Requête**

à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'EVRY,

La soussignée Madame Marlène HERVE épouse RIGARD, agissant en sa qualité de Président de la société ABAK, société par actions simplifiée au capital de 150.000 Euros, dont le siège social est à BONDOUFLE 91070, ZA Les Bordes, rue Gustave Madiot, n° 8, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 488 047 051, a l'honneur de vous exposer ce qui suit:

La société ABAK a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2011.

Elle devrait donc, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de difficultés issues de modifications importantes dans l'organisation du service comptable et de l'amélioration du logiciel de gestion, il a été impossible de préparer les documents nécessaires à la tenue de l'assemblée pour que celle-ci soit réunie valablement avant le 30 juin 2012.

.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger de quatre mois le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Fait à BONDOUFLE,

Le 30 juin 2012

Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry : dépôt N°10293 en date du 13/08/2012

N° de Rôle : 2012O00435

# TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

## ORDONNANCE

Nous, Jean-Marie NICOLAS, Vice-président, agissant par délégation de Loïc HAMON, Président du Tribunal de Commerce d'Evry,

Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L.225-100 et R.225-64 du code de commerce,

**Prorogeons jusqu'au 31 octobre 2012**

le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de la société dénommée

SAS ABAK

dont le siège est

8 Rue Gustave Madiot Za Les Bordes
91070 BONDOUFLE

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce Tribunal.

Evry, le 13. 08. 2012

Le Greffier

**Jean-Marie NICOLAS, Vice-président,**
agissant par délégation du Président du Tribunal